



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRASSY EN DATE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRASSY dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ.

Date de la convocation : 31 mai 2023

PRESENTS : MM. HALLIEZ, PARIS, RABEUX, BOBET, CABAT, DUCROT, MATTEI, Mmes SACANVILLE.

ABSENTS : Mr FRANCOIS, Mmes CALLEWAERT (pouvoir donné à Sylvie SACANVILLE), CORFMAT, JOURDAN (pouvoir donnée à Jean-Sébastien HALLIEZ).

Secrétaire : Monsieur Laurent PARIS.

### ORDRE DU JOUR :

- Elections sénatoriales : Vote pour la désignation des grands électeurs
- Attribution des subventions aux associations
- Travaux de voirie
- Convention avec le Parc du Morvan pour la préservation des chemins
- Cimetière : adoption du cahier des charges et lancement de la consultation pour la recherche d'un architecte paysagiste
- Pré de France
- Questions diverses

### Validation Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 04 avril 2023 :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est formulée. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### 1° Elections sénatoriales : Désignation des délégués du Conseil Municipal et suppléants :

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, Monsieur le Maire indique que le conseil électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres les plus jeunes, il s'agit de Madame Sylvie SACANVILLE, Monsieur Jean-Albert MATTEI, Monsieur Emmanuel RABEUX et Monsieur Nicolas BOBET. La présidence est assurée par Monsieur le Maire.

### Elections des délégués :

Après avoir procédé au vote, ont obtenu :

- HALLIEZ Jean-Sébastien = 10 voix
- RABEUX Emmanuel = 10 voix
- MATTEI Jean-Albert = 8 voix

- CABAT Patrick = 2 voix

Ayant obtenu la majorité absolue (7), **Messieurs HALLIEZ Jean-Sébastien, RABEUX Emmanuel, MATTEI Jean-Albert sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.**

### Elections des suppléants :

Après avoir procédé au vote, ont obtenu :

- SACANVILLE Sylvie = 10 voix  
- CABAT Patrick = 10 voix  
- BOBET Nicolas = 9 voix  
- JOURDAN Maryse = 1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue (7), **Madame SACANVILLE Sylvie, Messieurs CABAT Patrick et BOBET Nicolas sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.**

### 2° Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du détail des subventions proposées par la commission Vie Associative, animée par Nicolas Bobet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTTE, à l'unanimité, les subventions suivantes :**

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
AAPPMA Le Gardon	270,00 €
Les Amis de Polquemignon	500,00 €
La Brassée	500,00 €
Génération Mouvement	600,00 €
Coopérative des Savoirs	600,00 €
Clin d'Œil	1 305,00 €
Peïraô	600,00 €
Brassy'nergie	1 305,00 €
Brassy Pétanque	305,00 €
Vaussegrois Club	305,00 €
La Croche Chœur	305,00 €
Comité des Foires	500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	305,00 €
Club des Jeunes	500,00 €
Jeunesse Sportive Brassycoise	400,00 €
Lai Mouchon	500,00 €
Fondation du Patrimoine	200,00 €
ATAL (set de table)	200,00 €
FNACA	150,00 €
Les Amis de l'hôpital	230,00 €
Prévention routière	40,00 €
	<b>9 620,00 €</b>

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement prévu au compte 65748 du budget primitif 2023 de la commune.

### 3° Travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Voirie travaille encore sur les propositions faites par les entreprises car les devis ne correspondent pas à des prestations équivalentes et propose donc de reporter au prochain conseil prévu le mardi 27 juin le choix de l'entreprise retenue.

Pour rappel, la route retenue pour cette année est la route communale de Brassiot au Mont soit environ 1.3 km.

### 4° Convention avec le Parc du Morvan pour la préservation des chemins :

Le Maire expose que :

A la suite de dégradations de portions de chemins de randonnées emblématiques (GR13 à Marigny, GR de Pays à Saint-Léger Vauban...), le Parc du Morvan et sept communes souhaitent mener une expérimentation collective pour mieux protéger les chemins ruraux en tant qu'éléments du patrimoine.

La commune de BRASSY souhaite s'intégrer dans l'expérimentation conduite par le Parc aux côtés des communes de Lormes, Saint-Martin-du-Puy, Saint-André-en-Morvan, Chaux, Marigny-l'Eglise et Dun-les-Places.

Pour cela, elle s'engage à

- Désigner un référent chemin qui en liaison avec Monsieur le Maire, assurera le suivi de l'expérimentation
- Effectuer un recensement des chemins emblématiques de la commune, à protéger selon des critères proposés ci-dessous
- Fournir au Parc les éléments recensés pour qu'il les restitue à l'échelle des sept communes
- Mentionner dans sa communication locale le sujet des chemins l'expérimentation commune engagée
- Prendre un arrêté d'information de travaux en lien avec le chargé de mission forêt du Parc
- Mettre en commun toutes les informations pouvant intéresser les partenaires de l'expérimentation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Parc du Morvan et NOMME Guylain FRANCOIS, référent chemin.**

### 5° Cimetière : adoption du cahier des charges et lancement de la consultation pour la recherche d'un architecte paysagiste :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le cahier des charges concernant la consultation pour la recherche d'un architecte paysagiste pour l'agrandissement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès de paysagistes listés par le CAUE ainsi sur la plateforme Territoires Numériques.**

#### **- Plan de financement :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune a sollicité une subvention de 3 000 € au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement pour les honoraires de l'architecte paysagiste et propose le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes	
Travaux :	6 000.00 € H.T	DCE (50%)	3 000.00 €
	-----	Autofinancement (50 %) :	3 000.00 €
<b>TOTAL = H.T</b>	<b>6 000.00 €</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**- APPROUVE le plan de financement**

**- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

## 6° Pré de France :

Le Conseil Municipal est informé que Mr BERLO, propriétaire de plusieurs parcelles situées au Pré de France, de mettre ses parcelles en vente. Il est d'accord pour proposer à la Commune de Brassy un certain nombre de parcelles.

Le groupement forestier le chat sauvage est acquéreur de trois parcelles dont deux sont partiellement sur l'emprise du site, mais pourrait proposer, après contact, de les mettre à disposition des associations.

La question de la pérennité du site, qui accueille des compétitions de moto et auto cross, mais aussi ponctuellement des manifestations diverses (fête de la forêt par exemple) est bien évidemment posée.

### **Parcelles Pré de France en projet d'acquisition**

Nature	Section	Parcelle	Lieudit	Surface	Remarques
Terre	D	73	Le champ de Fiance	0,1755	Emprise circuit
Pré	D	406	Le pré de France	0,059	Emprise circuit
Pré	D	407	Le pré de France	0,3495	Emprise circuit
Pré	D	409	Le pré de France	0,952	Emprise circuit
Pré	D	927	Près des Bouts	1,5275	Emprise circuit
					Emprise circuit Bien Non Délimité BERLO/COUDÉ
Pré	D	924	Près des Bouts	1.0245	
Taillis	D	923	Près du Bout	0.0913	
Bois	D	69	Le Champ de Fiance	0.2138	Hors circuit (acquisition proposée au GF chat sauvage)
					Vers Buvette pré de France
Bois	D	71	Le Champ de Fiance	0.3600	Acquisition proposée au GF chat sauvage
Bois	D	72	Le Champ de Fiance	0.3770	Emprise circuit, acquisition proposée au GF chat sauvage

| TOTAL | 5.1301

Moins les parcelles D 69, 71 et 72 qui sont proposées par Mr BERLO au GF du chat sauvage, soit 4 ha 17 ares 93 ca.

Il est convenu de se rapprocher du GF du Chat Sauvage pour solliciter l'achat des parcelles 71 et 72 par la Commune de Brassy, afin de permettre à ces parcelles situées sur l'emprise du circuit de devenir propriété publique.

Pour information, parcelles 403, 404, 405 hors circuit, qui seront à vendre en marché libre.

## 7° Questions diverses :

- Lavoir de Porcmignon : les habitants de Porcmignon, avec l'association des Amis de Polquemignon, souhaitent constituer une réserve d'eau à côté du lavoir. Cette réserve d'eau pourrait servir à la défense incendie, mais aussi être utilisée pour les besoins d'arrosage des habitants, notamment en période de sécheresse.

Les dimensions de la réserve sont d'environ 8 m \* 5 \* 1 (en hauteur), soit au minimum 40 m<sup>3</sup>, voire un peu plus.

La réserve est alimentée par un petit ruisseau, l'eau n'est pas stagnante.

Actuellement, le site est rempli de végétation, il faudrait le curer totalement.

Ensuite, il semble qu'il y ait des micro fuites sur les parois, et peut être sur le sol (mais ce n'est pas sûr).

Une réunion a été organisée le samedi 3 juin à 11 h avec les habitants, Patrick CABAT, au titre de la commission du petit patrimoine, et le Maire.

La demande serait :

- de procéder au curage par la Commune (mini pelle)
- d'examiner les éventuelles fuites
- de procéder au colmatage des brèches, par des techniques simples de type résine.

La Commune prendrait en charge les travaux, les habitants sont d'accord pour participer en chantier collectif, et d'entretenir ensuite le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE la demande de l'association.**

- Renouvellement de la ligne de trésorerie : Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie réalisée en juin 2022 d'un montant de 70 000 €, même si elle n'a pas encore servi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 70 000 € sur une durée de 1 an suivant les caractéristiques suivantes :**

- |                           |   |             |
|---------------------------|---|-------------|
| - Marge sur €str          | = | 0.80 %      |
| - Calcul des intérêts     | = | Exact/360   |
| - Paiement des intérêts   | = | Trimestriel |
| - Commission d'engagement | = | 160.00 €    |
| - Pas de frais de dossier |   |             |

Le Secrétaire,

Le Maire,

Laurent PARIS.

Jean-Sébastien HALLIEZ.